



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 06.095**

**DECISION**

***Concernant la fixation des tarifs  
du Camping Municipal de ROYAN  
à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2006***  
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 02 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 06.0194 en date du 03 Mars 2006 rendu exécutoire le 06 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 31 Mai 2005 (DC N°05/185) ayant fixé les tarifs du Camping Municipal pour l'année 2005, et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 03 Juin 2005,

**D E C I D E**

- De fixer les tarifs du Camping Municipal de ROYAN à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2006, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<b><u>I – EMPLACEMENT</u></b>		
<i>Tarifs de l'emplacement allant de midi à midi – forfait comprenant l'emplacement, le véhicule, les douches.</i>		
○ 1 ou 2 Personnes	16,00 €	19,00 €
○ 3 Personnes	21,00 €	25,00 €
○ 4 Personnes	26,00 €	31,00 €
○ 5 Personnes	31,00 €	37,00 €
○ 6 Personnes	36,00 €	43,00 €
<b><u>II- PERSONNE SEULE</u></b>		
○ En canadienne et sans véhicule	8,00 €	10,00 €
<b><u>III – PRESTATIONS ANNEXES</u></b>		
○ Branchement électrique		
- 4 Ampères	3,00 €	3,50 €
- 8 Ampères	4,00 €	4,50 €
- 12 Ampères	5,00 €	5,50 €
○ Eau et Tout à l'Egout	4,00 €	4,50 €
○ Animaux domestiques	1,00 €	1,50 €
○ Visiteurs et douches	2,50 €	3,00 €
○ Droits de réservation	22,00 €	25,00 €
○ Voiture supplémentaire	2,50 €	3,00 €
○ Halte service camping-car	5,00 €	5,00 €
○ Pain de glace	1,20 €	1,50 €
<b><u>IV – GARAGE MORT</u></b>		
○ Par emplacement en dehors des mois de Juillet et Août	3,00 €	3,00 €
<b><u>V – CARAVANE</u></b>		
○ De plus de 6 mètres hors tout ou double essieux	36,00 €	43,00 €
<b><u>TARIFS HORS SAISON</u></b>		
<i>(du 1<sup>er</sup> Septembre 2006 au 30 Juin 2007)</i>		
<i>- Gratuité du branchement électrique</i>		
<i>(Ces tarifs s'entendent TTC - TVA 5,5 % incluse)</i>		

- D'encaisser la recette correspondante au compte 706 du Budget Annexe du Camping Municipal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 avril 2006

**Fait à ROYAN, le 13 Avril 2006**  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT